

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Convocation en date du : 19/11/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représenté par Mr ROUIT Sébastien)

Absents excusés : M. REY Gérard.

Absents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.104 Convention de Partenariat technique et financière relative au raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud à celui du hameau des Ricous

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'accord reçu de la Commune de St-Jean St-Nicolas et du SIVU du moyen Champsaur pour le raccordement des eaux usées de Serre Eyraud au réseau d'assainissement des Ricous, hameau situé sur la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de ce raccordement par convention. La convention ci-annexée définit les modalités de raccordement au poste de relevage des Ricous et les conditions de partage des frais liés à son fonctionnement, son entretien et ses réparations.

Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de la convention, propose de l'autoriser à la signer.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention technique et financière relative au raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud à celui du hameau des Ricous**
- **Précise que cette convention est conclue pour une durée de 10 ans.**

Le Maire
Patrick RICOU

